

Date d’Affichage : 29/11/2018

<p style="text-align: center;">COMMISSION JURIDIQUE REUNION DU 28/11/2018</p>
--

Présents : MM. Fk PORET, J.HIVART, J.VARLET, T.DOUILLY, D.SAUVAGE

Excusé : C.FOURNIER

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n’ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Journée du 06/10/2018 : Reprise d’un dossier mis en attente

U11 Est D1A-54414.1 ARDRES/MARCK B. Retour du dossier par la Commission de Discipline pour info : ARDRES 3 – MARCK B 3.

Journée du 07/10/2018 : Reprise d’un dossier mis en attente

SD1A-50013.1 RECQUES SUR HEM/ST QUENTIN BLESSY. Retour du dossier par la Commission de Discipline pour info : RECQUES SUR HEM 0 – ST QUENTIN BLESSY 0 par pénalité. Perdu aux deux équipes.

SD2A-50147.1 COULOGNE B/SANGATTE. Retour du dossier par la Commission de Discipline pour info : COULOGNE B 3 – SANGATTE 2.

Journée du 18/11/2018

SD1A-50037.1 Homologué : EPERLECQUES 8 – LE TOUQUET C 1.

SD1B-50084.1 ENQUIN LES MINES/NORDAUSQUES. Participation à la rencontre d’un joueur de Nordausques suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d’un match de suspension ferme à compter du 03/12/18. Homologué : ENQUIN LES MINES C 3 – NORDAUSQUES 0 par pénalité. Amende 100€ à Nordausques.

SD1B-50085.1 Homologué : NIELLES BLEQUIN C 2 - ARQUES ES B 0.

SD3B-50399.1 THEROUANNE/ROQUETOIRE. Réserve technique de Théroouanne non confirmée, ni appuyée, non recevable. Homologué : THEROUANNE 1 – ROQUETOIRE 3. Amende 30€ à Théroouanne.

SD3D-50486.1 ETAPLES AS C/LONGFOSSE B. Réserves d’Etaples C sur la participation et la qualification des joueurs Alexandre SART, Mathis DUHAMEL, Thomas LIBERT de Longfossé B pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de deux joueurs mutés hors période. Confirmées, appuyées, recevables. Après contrôle au service concerné, ces trois joueurs sont bien mutés hors période.

Courrier d’Etaples : lu et commenté.

Courrier de Longfossé : lu et commenté.

Homologué : ETAPLES AS C 3 – LONGFOSSE B 0 par pénalité. Droits remboursés à Etaples AS. Amende 30€ à Longfossé.

SD5A-50850.1 LES ATTAQUES B/FORT VERT C. Match non joué suite à un arrêté municipal tardif envoyé au District le 17/11/18 à 19H12. M. l’arbitre ayant constaté la présence de l’équipe de Fort Vert C, l’absence de celle des Attaques et la fermeture du stade. Lecture faite des pièces au dossier. La Commission décide de donner match perdu par forfait aux Attaques. 1^{er} forfait des Attaques B. Homologué : LES ATTAQUES B 0 - FORT VERT C 3 par forfait. Amende 25€ à Les Attaques.

SD5D-50982.1 CUCQ C/BERCK GENTY. Dossier mis en attente de la Commission de Discipline.

SD5G-51119.1 ELINGHEN/CALAIS BEAU MARAIS C. Réserves d'après match d'Elinghen sur le n°7 de Calais Beau Marais ayant participé en tant que joueur en 1^{ère} mi-temps et comme arbitre assistant en 2^{ème} mi-temps. Insuffisamment confirmées, appuyées, non recevables. Homologué : ELINGHEN 2 – CALAIS BEAU MARAIS 5. Droits non remboursés à Elinghen.

SD7E-51703.1 GRIGNY/CONCHIL C. 1^{er} forfait de Conchil C. Homologué : GRIGNY 3 – CONCHIL C 0 par forfait. Amende 22€ à Conchil. Match retour le 12/05/2019 à Grigny.

SD7G-51794.1 TUBERSENT B/BOULOGNE CONTI. 1^{er} forfait de Tubersent (mail du club). Homologué : TUBERSENT B 0 – BOULOGNE CONTI 3 par forfait. Amende 22€ à Tubersent.

FUTSAL D1A-51978.1 LONGUENESSE FUTSAL B/WIMEREUX FUTSAL. 2^{ème} forfait de Wimereux Futsal. Homologué : LONGUENESSE FUTSAL B 3 – WIMEREUX FUTSAL 0 par forfait. Amende 35€ à Wimereux Futsal. Match retour le 05/03/19 à Longuenesse Futsal.

FUTSAL D2B-52069.1 LONGUENESSE FUTSAL C/MONTREUIL. Dossier mis en attente de la Commission de Discipline.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion le 05/12/18 à 15H00.

Le Président de séance : D.SAUVAGE

Le Secrétaire : F.PORET